

Rencontres Ecocitoyennes

**4 et 5 juin 2011
à Mérindol (Vaucluse)**



DOSSIER DE CANDIDATURE pour l'obtention d'un stand entreprise/artisan

A envoyer à :
Association A.M.E.
BP 8
84360 MERINDOL

04.90.72.38.96
assoc.ame@orange.fr

Candidature	page 2
Demande de stand	page 4
Règlement	page 5
Informations pratiques	page 6

4. REFERENCES

Pour les installateurs, artisans, prestataires, fournir au moins trois références* 2010 en région PACA (au moins une par activité si possible) : client, coordonnées (y compris téléphone), réalisation.

Client	Coordonnées	Réalisation

* Le comité de sélection peut être amené à vous demander d'autres références

5. INVENTAIRE DES PRODUITS ET SERVICES PROPOSES SUR LE STAND*

(marque, origine, fournisseur, ...)

*si nécessaire, joindre liste supplémentaire ou catalogue

6. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Labels, certifications :

Appartenance à un groupement/réseau :

Chiffre d'affaires 2010 (information obligatoire, joindre justificatif) :

Forme juridique :

Nombre de personnes :

Jeune entreprise (moins d'1 an) ? oui non

Descriptif de la structure juridique (suivant le cas) et identification des partenaires : maison mère, filiales, actionnaires, franchisés, autres partenaires

7. TAILLE DE STAND SOUHAITEE :

(voir nos conditions ci-après)

2,5 m

5 m

autre taille demandée (sur dérogation, veuillez préciser le besoin particulier) :

8. TEXTE LIBRE (facultatif)

Exemple : démarche qualité, méthodologie, étude préalable, bilan thermique, conformité à la Charte, etc

DEMANDE DE STAND

PIECES A NOUS RENVoyer :

- le présent bulletin de candidature complété
- vos plaquettes, cartes de visite, documentation concernant ce que vous présentez
- un justificatif de votre chiffre d'affaires
- votre règlement par chèque

DATE LIMITE : pour paraître dans le catalogue des Rencontres, inscription avant le **31 mars**

CONFIRMATION D'INSCRIPTION :

Nous vous préciserons la zone et le numéro d'emplacement du stand qui vous a été affecté.
En cas d'annulation de votre part avant le **30 avril**, la moitié de la somme versée vous sera remboursée. Au delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Nom et téléphone de la personne* présente sur les rencontres :

* Celle-ci doit être informée du règlement et de la Charte

RESERVATION DE STAND

TARIF POUR LES 2 JOURS 3 tarifs suivant Chiffre d'Affaires :	Inscription avant le 31/03	Inscription après le 31/03	Votre demande
T1 0 <C.A.< 80 K€ T2 80K€ <C.A.< 150 K€ T3 150 K€ <C.A.< 300 K€ T4 300< C.A.< 800 k€ T5 CA > 800 k€	T1 : 40 €/ml T2 : 50 €/ml T3 : 64 €/ml T4 : 104 €/ml T5 : 140 €/ml	T1 : 44 €/ml T2 : 55€/ml T3 : 70 €/ml T4 : 114 €/ml T5 : 154 €/ml	
2,5 mètres linéaires	2,5 ml x T_____	2,5 ml x T_____	=
5 mètres linéaires	5 ml x T_____	5 ml x T_____	=
Autre dimension (nous contacter)			
Remise - 20 % accordée aux jeunes entreprises de moins d'un an, joindre justificatif			-
Raccordement électrique : en fonction des disponibilités (NB : rallonges électriques non fournies, Prévoir des bobines de 40 m) <i>de quelle puissance avez-vous besoin :</i>		+ 12,00	
TOTAL (récapitulatif de votre demande, montant du chèque joint)			
Exposants Energie : exposition souhaitée (en fonction des possibilités) <input type="checkbox"/> plutôt au soleil <input type="checkbox"/> plutôt à l'ombre			

LE CATALOGUE DES RENCONTRES ECO-CITOYENNES:

Les exposants dont l'inscription sera validée et payée **avant le 31/03** pourront paraître dans notre catalogue des Rencontres Ecocitoyennes gratuitement dans la liste des exposants présents sur les Rencontres.

Texte court* définissant objectivement votre activité qui paraîtra dans le catalogue

* ce texte sera reformulé par nos soins si nécessaire

REGLEMENT

EMPLACEMENTS : Seuls les exposants dont l'inscription aura été validée (justificatif) pourront obtenir un stand lors de l'évènement. Les emplacements des stands sont définis par l'organisation et la municipalité. Aucun exposant ne pourra s'installer en dehors des zones prévues. Les stands sont nus (pas de matériel fourni - esthétique libre), en extérieur et numérotés au sol (sauf cour de la maison des associations). Les rencontres se déroulent sur la place de la salle des fêtes, le long de la rue principale et de la rue de l'école et dans la cour de la maison des associations. Les exposants devront s'accommoder des éventuels obstacles présents sur leur stand qui peuvent jaloner la rue : trottoir, panneaux de signalisation, barrière pour piétons, dos d'âne, arbre, jardinière et luminaire public... Il est fortement conseillé de prévoir des matériaux pouvant être utilisés comme stabilisateurs ainsi que le matériel nécessaire pour résister au vent.

Chaque exposant a un numéro de stand attribué par l'organisation et ne pourra en changer. Chaque année, les exposants se verront attribuer un nouvel emplacement. Si l'exposant a des contraintes particulières au niveau des dimensions du stand, pour l'installation d'un mobilier, d'une tente, d'un équipement... il devra en faire sa demande par écrit lors de son inscription.

Le stand attribué doit être occupé par son titulaire, la cession de tout ou partie de stand ou emplacement sous une forme quelconque est formellement interdite sous peine de fermeture immédiate du stand.

L'organisation se réserve le droit de modifier, en cas de nécessité, l'importance et la disposition des surfaces demandées. Dans ce cas, elle prévient l'exposant afin qu'il puisse prendre ses dispositions.

La profondeur des stands varie selon l'emplacement (nous consulter si nécessaire). La présence d'un véhicule sur le stand est exclue sauf si ce véhicule fait partie intégrante de l'exposition. Elle devra dans tous les cas faire l'objet d'une autorisation.

Les exposants sont responsables des dommages causés par leur installation aux matériels, aux bâtiments, aux arbres ou au sol occupé par eux et devront supporter les dépenses des travaux de réfection.

Ne peuvent être distribués que des documents se rapportant aux objets exposés et compatibles avec la Charte des Rencontres. D'une façon générale, l'installation et la gestion du stand doit respecter la Charte (ex. : pas de moquettes) L'organisation pourra refuser les placards ou affiches posés à l'intérieur du stand si ceux-ci présentaient des inconvénients pour la bonne tenue des rencontres ou encore étaient en contradiction avec le but des rencontres.

Les exposants s'engagent à laisser l'emplacement propre avant leur départ.

ASSURANCE OBLIGATOIRE : Les exposants sont tenus de souscrire à leurs frais une assurance individuelle "Tous Risques Expositions" couvrant leurs risques d'incendie, de vol ou autres relatifs à leurs échantillons et à leurs accessoires (agencements, matériel d'installation, emballages), ainsi qu'une assurance Responsabilité Civile et assurance véhicules. Tout exposant (ainsi que ses assureurs), par le seul fait de sa participation, abandonne également tout recours contre l'association et autres exposants. En cas de malveillance, le recours devra s'exercer uniquement contre l'auteur du sinistre. L'association AME décline toute responsabilité au sujet des pertes, avaries et tout autre dommage quelconque pouvant survenir aux objets et matériels d'expositions pour quelque cause que ce soit.

GARDIENNAGE : L'association AME organise le gardiennage de la manifestation durant la nuit du vendredi au samedi sur la place de la salle des fêtes uniquement, et la nuit du samedi au dimanche sur toute l'emprise de la manifestation.

ANNULATION : Si les rencontres ne pouvaient avoir lieu pour cas de force majeure, intempéries ou cause indépendante de la volonté de l'organisation, les sommes versées par les exposants leur seraient remboursées sous déduction d'une part proportionnelle aux frais de sa préparation.

APPLICATION DU REGLEMENT : Les exposants, en signant la présente demande de stand, acceptent intégralement le règlement de la manifestation. Toute infraction constatée peut entraîner l'exclusion immédiate de l'exposant.

Durant les 2 journées, les exposants devront pouvoir fournir les documents suivants : les documents administratifs spécifiques à l'activité (attestation du registre du commerce ou des métiers, MSA, statuts association...), les certificats de garantie, les attestations des mentions, labels, les factures des denrées en vente, etc.

Je, soussigné(e), (nom)

(prénom).....

(fonction).....,

dûment mandaté et agissant pour l'entreprise indiquée, certifie l'exactitude des renseignements donnés, et certifie que l'entreprise n'est pas en cessation de paiement au moment de la signature de cette demande. Je reconnais avoir lu intégralement la charte des Rencontres ainsi que le présent règlement et m'engage à m'y conformer.

Signature et cachet de l'exposant précédés de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »

INFORMATIONS PRATIQUES (partie à conserver)

Horaires d'ouverture au public : 9h30 à 19h00 (obligation de présence des exposants)

Les Rencontres se déroulent en extérieur, l'expérience des années précédentes nous montre que le mistral est souvent au rendez-vous en cette période : prévoir les attaches de vos structures en conséquence et des parasols, de nombreux emplacements se trouvant en plein soleil une bonne partie de la journée.

LES STANDS SONT NUS : prévoir table et chaises, cloisons pour affichage si nécessaire. Pour l'équipement du stand, les exposants s'engagent à respecter la Charte des Rencontres.

VOTRE ARRIVEE *horaires à respecter impérativement*

Vous munir obligatoirement de votre confirmation d'inscription.

Nous proposons aux exposants professionnels (uniquement ceux-ci) de venir installer leur stand le vendredi à **PARTIR DE 18 h 15**. Le gardiennage est assuré la nuit du vendredi pour l'espace situé place de la salle des fêtes. **L'exposant doit signaler avant le 15 mai s'il compte arriver le vendredi.** Attention pas d'électricité disponible le vendredi soir.

Le vendredi 3 juin 2011 à partir de 18 h 15
18 h 15 à 19 h 00 : Professionnels uniquement

Le samedi 4 juin 2011

- 6 h 00 à 6 h 30 : zone 1****
- 6 h 45 à 7 h 15 : zone 2****
- 7 h 30 à 8 h 00 : zone 3****

* vérifier la zone qui vous a été attribuée

Au-delà de 8 h les places vacantes seront considérées comme libres. Les exposants devront évacuer les véhicules sur des parkings qui leurs seront réservés. Café et tartines vous seront offerts **le samedi matin** jusqu'à 8 h 30 dans la salle des fêtes. Les stands devront être en place pour l'ouverture au public à 9h30.

DEMONTAGE

Le dimanche à partir de 19 h 00

Les exposants doivent assurer le nettoyage du stand avant leur départ, et effectuer le tri sélectif (des conteneurs seront disponibles au sein des Rencontres). **Le matériel mis à disposition des exposants devra être rangé à leur place d'origine par l'exposant ou son équipe de démontage.**

VOTRE COMMUNICATION

Une affiche A4 et une dizaine de dépliants des Rencontres Ecocitoyennes seront fournis aux exposants avant la manifestation. Si vous en souhaitez une quantité plus importante, merci de nous contacter. Les catalogues sont disponibles à l'accueil lors de la manifestation.